



Neuville
en Ferrain

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 2 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 27 janvier 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Robin DELPLANQUE

L'An deux mil vingt-trois, le deux février à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (6) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Maria Pilar DESRUMEAUX), Monsieur Jimmy COUPÉ (pouvoir donné à Jérôme LEMAY), Madame Aurélie LAPERE (pouvoir donné à Antoine MEESCHAERT), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Robin DELPLANQUE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme Claudine HEYMAN).

**6 – REQUALIFICATION DE LA FERME DU VERT BOIS - DEMANDES DE SUBVENTIONS
- DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET AUTRES
FINANCEMENTS POSSIBLES.**

Rapport de Monsieur Alain RIME, Premier adjoint chargé du budget, des finances, de la mutualisation, de la restauration et de la démocratie participative.

Vu en commission générale, le mardi 24 janvier 2023.

La requalification de la ferme du Vert bois, patrimoine emblématique de la commune, est un projet majeur du mandat municipal en cours et il se concrétise désormais au travers de l'adoption d'un avant-projet définitif, du prochain dépôt d'un permis de construire, suivi du lancement des marchés publics correspondants, dès validation imminente de la phase projet. Ce programme d'envergure mettant l'accent sur l'écoresponsabilité et l'amélioration du cadre de vie pour les Neuvilleois, va mobiliser une part très significative du budget communal et justifie également d'engager des démarches de recherche de financements complémentaires tant publics que privés.

L'estimation du coût global de requalification de cet équipement principalement dédié à la culture de l'esprit ainsi qu'à la culture de l'espace atteint, à date, un montant global de 4 797 907 € HT dont :

- 2 727 817 € HT pour le clos couvert comprenant la réalisation de murs en terre crue, la récupération de matériaux et l'isolation thermique.
- 241 042€ HT pour les menuiseries intérieures
- 168 337 € HT pour les cloisons-doublages et isolation.
- 33 632 € HT pour la peinture- signalétique notamment PMR
- 101 985 € HT pour la serrurerie

- 443 395 € HT pour le chauffage – ventilation – CVC dont mise en œuvre d'une solution de géothermie.
- 202 235 € HT pour l'électricité dont la pose de panneaux photovoltaïques
- 639 302 € HT pour les aménagements extérieurs dont des cuves de récupération d'eau pluviale, des plantations, aménagements paysagers et jeux d'extérieur.

Ces travaux seront financés, par fonds propres communaux, et emprunt.

A cet égard l'Etat est susceptible d'apporter son soutien notamment au travers de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) conformément à un courrier préfectoral daté du 5 décembre dernier. Il est dès lors proposé en premier lieu de solliciter le bénéfice d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour cette opération d'investissement retenue au budget 2023 pour des travaux relevant des catégories suivantes : travaux de « rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » et « mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics ».

Il apparaît également nécessaire, en second lieu, vu les montants en jeu, d'explorer toutes les autres pistes de cofinancement possibles en autorisant Mme le Maire à formuler les demandes correspondantes et à constituer tous les dossiers s'y rattachant.

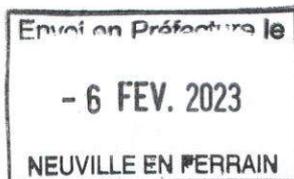
Il vous est donc proposé:

- De confirmer la décision de réalisation des travaux entrant dans les catégories décrites ci-dessus ;
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;
- De solliciter tout autre financement notamment auprès de l'Etat, de la Région des Hauts de France, du Département du Nord, de la Métropole européenne de Lille ou de tout autre financeur public ou privé.
- D'autoriser Madame le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt des dossiers de demandes de subventions et à signer tous documents et conventions relatifs à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille